Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

BOWLING SOURD

Championnats du Monde

(I.C.S.D 2027)

Règles de sélection

Année 2027

SOMMAIRE

- Les critères de sélection handisport 3-6
- Process de sélection 7-8
- Échéancier 9

Chemin de sélection
de la Fédération Française Handisport

Critères généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 18 janvier 2025, confie la procédure de sélection de ses sportifs et sportives pour les compétitions de référence à un comité fédéral de sélection.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 14 décembre 2024 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- Le Vice-Président ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique National ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique Adjoint en charge de la performance et de la stratégie de la performance paralympique.

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs et sportives sélectionnés par la F.F. Handisport.

La F.F. Handisport poursuit l'objectif que les sportifs et sportives sélectionnés soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influer sur la réussite de cette compétition internationale.

Critères de sélection handisport

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportives et sportifs français en vue de cette compétition internationale de référence est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par la fédération internationale (F.I) concernée et consultables sur le site Internet en suivant le lien : https://www.ciss.org/

Le fait de satisfaire aux exigences et critères de qualification édictés par la fédération internationale concernée est un pré-requis pour prétendre à la sélection. C'est un préalable nécessaire mais pas suffisant à lui seul pour être sélectionné sur la compétition internationale de référence ciblée, d'où la mise en place de critères propres à la FFH.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

La Fédération Française Handisport proposera une liste de sportifs en cohérence avec les principes généraux de sélection.

Le comité fédéral de sélection valide et entérine les sportifs sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.

La fédération, par la voix ou par délégation du président inscrit les sportifs dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour dans la discipline concernée ;
- Disposer d'un certificat médical d'autorisation à la pratique compétitive dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la F.I. concernée ;
- Répondre aux critères de qualification internationaux de la F.I., sur les plans administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet et à jour en lien avec les règles fixées par la F.I. ;
- Être à jour de la surveillance médicale réglementaire auprès de la commission médicale en lien avec la règlementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la règlementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage (Disposition de l'attestation annuelle de réussite de la formation en ligne de l'AFLD et de la formation en ligne mise en place par la F.I. si existante) ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales émanant de la F.F.H. ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportement inadapté fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Avoir signé et respecter les termes de la charte de haut niveau et la convention du S.H.N. membre d'un collectif national.
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par la fédération dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Participer aux championnats de France dans les disciplines ou celui-ci existe, sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définies ci-après.
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du comité d'organisation
- Toute situation particulière d'un(e) sportif(ve) par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 18/01/2025 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.
Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »



Dans l'intérêt de l'Equipe de France, toute sélection engendrera une acceptation de fait aux différentes épreuves sur lesquelles la commission fédérale de sélection aura décidé de vous sélectionner.
Tout refus de participation à une ou plusieurs épreuves engendrera de fait une remise en cause de la sélection.

La FFH se réserve le droit de refuser un ou plusieurs sportifs qualifiable(s) ou qualifié(s) par la F.I. dans le cas où le niveau sportif ne serait pas cohérent avec le niveau d'exigence des critères spécifiques définis par la FFH ci-après.

Process de Sélection

Championnats du monde I.C.S.D. 2027

Lieu : **Kuala Lumpur - Malaisie du 4 au 18 juillet 2027**

Sélection : Stage national de sélection - Février 2027 au CREPS de Toulouse

Critères individuels de performance :
Seront proposés à la commission de sélection les sportifs ayant obtenu, lors du stage national de sélection :

- Une note globale supérieure ou égale à 13 sur la composante bowling
  - avec une note supérieure ou égale à 3 sur les spares
  - avec une note supérieure ou égale à 3 sur les spares à 9

ET

- Une note supérieure ou égale à 6 sur la composante tactique

➢ **« COMPOSANTE BOWLING »**

1 ère boule :
Pour les strikes, les notes seront attribuées selon la difficulté du huilage.
Le ratio de référence est de 5 (ratio moyen constaté sur les dernières compétitions internationales).

Notes strikes	Ratio huilage			
	Entre > 2 et 3,5	Entre > 3,5 et 5,5	Entre > 5,5 et 7,5	Entre > 7,5
≤ 30 %	1	0	0	0
> 30 à 35%	2	1	0	0
> 35 à 40%	3	2	1	0
> 40 à 45%	4	3	2	1
> 45 à 50%	5	4	3	2
> 50 à 55%	6	5	4	3
> 55%	7	6	5	4

Boules ≥ 8	Note
≤ 72%	0
> 72 à 75%	1
> 75 à 82%	2
> 82 à 85%	3
> 85 à 88%	4
> 88%	5

Spares :

Spares	Note
≤ 70%	1
> 70 à 75%	2
> 75 à 80%	3
> 80 à 85%	4
> 85% à 88%	5
> 88% à 91%	5,5
> 91% à 94%	6
> 94% à 97%	6,5
> 97%	7

Quilles seules	Note
≤ 75%	1
> 75 à 80%	2
> 80 à 85%	3
> 85 à 90%	4
> 90% à 93%	5
> 93% à 96%	5,5
> 96%	6

Process de Sélection

➢ **« COMPOSANTE TACTIQUE »**

L'évaluation se fera sur la capacité à adapter les paramètres de la performance selon les huilages proposés, basée sur le nombre de poches obtenu sur chacun des huilages.

Barème du % de poche :

% Poches	<40%	40 à 45%	>45 à 50%	>50 à 55%	>55 à 60%	>60 à 65%	>65 à 70%	>70 à 75%	>75 à 80%	>80%
Notes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Critères d'aide à la décision :

Le Manager de la performance disciplinaire sera en responsabilité de la définition d'une combinaison objective, équitable, à présenter à la commission de sélection fédérale.

La possibilité d'inscrire des équipes (doublette, triplette et team) sera étudiée sur la base des sélectionnés en individuel.

Critères d'aide à la décision pour les athlètes proposés à la sélection :

- Participation au programme fédéral,
- Envoi des résultats des tournois
- Observation pendant les stages des routines, des outils mis en place pour performer, le comportement sur et en dehors des pistes, l'état d'esprit,
- Structuration d'entraînement en adéquation avec les enjeux du Haut Niveau,
- Progression sur la saison,
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la F.F.H.

Toute situation particulière d'un(e) sportif (ve) par rapport à ces critères et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

Echéancier

- Mise en ligne du chemin de sélection : avant le 20 novembre
- Commission de sélection : après le stage de février
- À l'issue de la commission de sélection : publication du P.V de sélection sur le site Internet Bleushandisport.com


Handi
Sport
FÉDÉRATION
FRANÇAISE